



## *SERVICE DECHETS*

# *RAPPORT D'ACTIVITES 2018*

## **SOMMAIRE**

### ***Chapitre I : Les moyens mis en œuvre***

- Présentation générale Page 3
- Les actions de communications Page 5

### ***Chapitre II : La collecte sélective***

- Les indicateurs techniques Page 6
  - Le schéma de collecte
  - La collecte des déchets ménagers
  - La collecte du verre
- Les indicateurs financiers Page 10
  - Les dépenses de collecte et de traitement
  - Les recettes de valorisation
  - Les autres recettes

### ***Chapitre III : Les déchèteries***

- Présentation du dispositif Page 12
- Les indicateurs techniques Page 15
  - Fréquentation des usagers
  - Fréquentation des professionnels
- Les indicateurs financiers Page 16
  - Les dépenses de transport et de traitement
  - La synthèse des coûts liés aux différents déchets
  - Le partenariat avec Artois Insertion Ressourcerie
  - Les recettes de valorisation
  - Les autres recettes

### ***Chapitre IV : Le compostage individuel***

- Les indicateurs techniques Page 20
  - Le principe de l'opération
  - Le matériel proposé
  - L'historique des composteurs distribués

### Présentation générale

La communauté de Communes de la Haute Somme forme un territoire rural de 60 communes et 27 978 habitants, dont Péronne (7 676 habitants).

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE SOMME



La collectivité assure la compétence de « collecte et traitement des déchets ménagers ». Elle a délégué la partie « traitement » au SMITOM du SANTERRE depuis sa création.

#### **1. La Communauté de Communes de la Haute Somme et sa compétence collecte**

Elle se traduit par :

- la collecte sélective des Ordures Ménagères Résiduelles, des emballages ménagers et du verre
- la collecte et le traitement des déchets réceptionnés sur 3 déchèteries (Roisel, Mont Saint Quentin et La Chapelette)

Les prestations suivantes sont réalisées en régie :

- la rotation des bennes d'encombrants sur les 3 déchèteries
- la collecte hebdomadaire des 3 flux (Ordures Ménagères Résiduelles, emballages ménagers, papiers/cartons)

↳ Pour assurer ce service à la population, elle dispose de moyens humains, techniques et financiers.

Les moyens humains sont pour :

- la collecte hebdomadaire : 15 ETP
- le gardiennage déchèterie : 4 ETP
- la gestion du service : 1 ETP
- la comptabilité / DRH / Secrétariat : 1.3 ETP

Les moyens techniques regroupent du matériel et des infrastructures spécifiques dont :

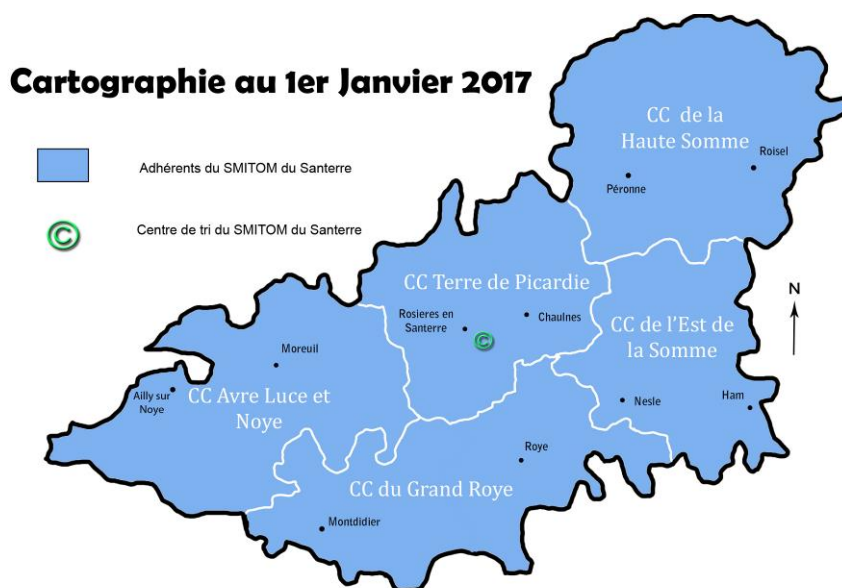
- 1 chargeur télescopique
- 1 camion ampiroll
- 3 déchèteries
- 1 camion benne 3.5 Tonnes avec haillon
- 10 bennes de 30 m<sup>3</sup>, 6 bennes de 20 m<sup>3</sup>
- 7 camions Benne à Ordures Ménagères Monoflux dont un de remplacement
- 2 camions Benne à Ordures Ménagères Bi-Compartmentée dont un mulet

Les moyens financiers sont de différentes natures :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- La Tarification d'accès en déchèterie pour les professionnels
- Une redevance pour les campings
- Diverses subventions suivants les dossiers d'optimisation du service en cours et les investissements (Etat, Région, ...)
- Les soutiens financiers des éco-organismes calculés en fonction des tonnages de matériaux valorisés et des actions de communication mises en place
- La vente des matériaux à recycler ou/et à valoriser

## 2. Le SMITOM du Santerre

Le Syndicat intercommunal basé à Rosières en Santerre est né en 2002 et regroupait à cette date 49 000 habitants. Aujourd'hui, il s'étend sur un territoire de 115 000 habitants répartis sur 5 collectivités. La Communauté de Communes de la Haute Somme adhère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.



La CCHS a délégué au SMITOM du SANTERRE les missions suivantes :

- La collecte du verre en borne d'apport volontaire
- Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)
- Le traitement des emballages ménagers et des papiers / cartons à recycler
- La prévention des déchets dont le compostage domestique

Le traitement des déchets ménagers issus de la collecte hebdomadaire repose sur trois axes :

- ❶ **L'enfouissement des Ordures ménagères Résiduelles** dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à Nurlu
- ❷ **Le recyclage du verre**

### ③ La valorisation matière des emballages et de tous les papiers / cartons

Le tri et le conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective sont effectués sur le Centre de tri du SMITOM créé en mars 2007 et situé à Rosière en Santerre. Il peut traiter jusqu'à 6 000 tonnes de déchets à recycler.



Les tonnages triés puis expédiés vers les filières de recyclage

## Les actions de communication

### Edition

- Calendrier annuel des collectes avec le rappel des consignes de tri

### Sensibilisation des enfants

THEME	CENTRE de LOISIRS (Vacances plurielles)	SCOLAIRES
GESTE de TRI		Mesnil Bruntel (1) Péronne (1)
REEMPLOI		Mesnil Bruntel (1)
STOP DECHET	Moislains (1)	
Visite Centre de tri		I.M.E et ITEP à Péronne

>>> Les animations sont réalisées par le SMITOM du Santerre.

### Sensibilisation des acteurs locaux (élus, habitants, entreprises)

- La CCHS met en place chaque année des réunions de travail avec les élus locaux. Les habitants, les entreprises sont informés sur appel téléphonique.
- Au premier trimestre 2019, un test de collecte bimensuelle des ordures ménagères s'est mis en place à la demande d'élus locaux. 8 communes ont été concernées : Lesboeuufs, Gueudecourt, Flers, Ginchy, Longueval, Guillemenont, Combles, Hardecourt aux Bois soit 1 786 habitants. Un flyer a été distribué aux habitants en décembre 2018 mentionnant les dates de collecte, le rappel des consignes de tri et les gestes de prévention pour réduire leurs déchets et consommer autrement.
- Le SMITOM du Santerre met en place des actions autour de la prévention des déchets.

THEME	ACTIONS DEPLOYEES
Compostage	<b>Mise en place de site de compostage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• I.M.E. Péronne</li><li>• Pied d'immeuble « Porte de Bretagne » à Péronne</li></ul>
	<b>Réunions d'information sur le compostage</b> (en partenariat avec la CCHS)

# La collecte sélective

## *Les indicateurs techniques*

### SCHEMA DES COLLECTES

#### Collecte en régie en porte à porte

**FLUX 1 : Ordures Ménagères Résiduelles** en bac roulant

Une fois toutes les semaines en porte à porte \*

**FLUX 2 : Emballages** à recycler en sacs jaune

(Bouteilles en plastique, boîtes de conserves, briques alimentaires)

**FLUX 3 : Papiers / Cartons** à recycler en sacs bleu

Fréquence de collecte pour le flux 2 et 3

- Tous les 15 jours pour 59 communes, passage avec un camion bi-compartmenté
- Toutes les semaines pour Péronne avec deux camions mono-flux

#### Collecte du verre en apport volontaire

**FLUX 4 : Verre** en borne à verre de 4 m<sup>3</sup>

\* Péronne, deux collectes par semaine pour la restauration collective, les lycées, les collèges, l'hôpital, l'habitat vertical, les salles des fêtes, les salles des sports, les ateliers municipaux (le mardi et le vendredi).

#### Remarques :

- Les volumes de bacs OMR sont affectés suivant le nombre de personne dans le foyer
  - Bacs de 120 litres : 1 à 2 personnes
  - Bacs de 240 litres : 3 à 4 personnes
  - Bacs de 360 litres : 5 personnes et plus
- Les entreprises, les associations, les salles des fêtes et l'habitat collectif sont dotés de bacs de 360 ou 660 litres selon les quantités produites par semaine.
- Des sacs de tri sont mis à disposition des usagers du service dans les mairies et sur les 3 déchèteries du territoire.

## COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

### Population desservie

Population selon dernier recensement, INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	27 978 habitants
Densité de la population	60 hab./km <sup>2</sup>

### Tournées et flux collectés

La collecte hebdomadaire se décompose comme suit :

- 16 tournées d' OMR dont une supplémentaire pour les « gros producteurs » à Péronne
- 6 tournées de tri sélectif

>> Chaque équipe comprend un chauffeur et 2 rippeurs.

<b>COLLECTE des BACS d'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES</b>					
OMR	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>TOURNEE 1</b>	Herbécourt / Feuillères Hem-Monacu / Clery-sur-Somme Allaines (+Feuillaucourt) Aizecourt le Haut	Péronne 1	Doingt-Flamicourt Bussu Rue de Bussu et Doingt (Péronne)	Roisel	
<b>TOURNEE 2</b>	Eterpigny Villers-Carbonnel Barleux / Flaucourt Biaches / Maurepas	Péronne 2	Brie / Mesnil-Bruntel Devise / Estrées-Mons Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Driencourt / Aizecourt le Bas Lieramont / Longavesnes Guyencourt-Saulcourt Heudicourt (+Revelon) Sorel les Grand / Nurlu	
<b>TOURNEE 3</b>		Péronne 3	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Villers-Faucon		Gros Producteurs Péronne + Prieuré Rancourt
<b>TOURNEE 4</b>	Combles / Lesboeufs Gueudecourt / Flers Ginchy / Longueval Guillemont Hardecourt aux Bois	Hancourt / Vraignes Bouvincourt Cartigny (+Brusles) Buire-Courcelles Templeux la Fosse	Rancourt / Sailly-Saillisel Mesnil en Arrouaise Etricourt-Manancourt Equancourt / Fins	Le Ronsoy Epehy (+Malassises)	Bouchavesnes-Bergen Moislains

<b>COLLECTE des SACS de TRI</b>					
TRI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Semaine Paire</b>	Clery-sur-Somme Bouchavesnes-Bergen Rancourt Allaines (+Feuillaucourt) Moislains / Aizecourt le Haut Nurlu	Maurepas Hardecourt aux Bois Guillemont / Longueval Ginchy / Flers Gueudecourt Lesboeufs / Combles	Brie / Mesnil Bruntel Devise / Estrées Mons Bouvincourt / Hancourt Vraignes / Poeuilly Bernes (+Nobescourt)	Tincourt-Boucly Marquaix-Hamelet Hervilly-Montigny Hesbécourt / Templeux le Guérard / Le Ronsoy Epehy (+Malassises) Collège de Roisel	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune
<b>Sem. Impaire</b>	Biaches / Eterpigny Villers-Carbonnel / Barleux Flaucourt / Herbécourt Feuillères / Hem-Monacu	Flamicourt Buire-Courcelles Cartigny (+Brusles) Doingt / Flamincourt Bussu Rue de Bussu (Péronne) Driencourt / Templeux la Fosse Aizecourt le Bas	Liéramont Guyencourt-Saulcourt Haudicourt (+Revelon) Sorel le Grand / Fins Equancourt / Etricourt- Manancourt / Mesnil en Arrouaise / Sailly-Saillisel	Roisel Villers-Faucon Longavesnes	Péronne sélectif Sacs bleu / Jaune

## Evolution des tonnages collectés depuis 2016 (Données SMITOM)

	2016	2017	2018
<b>Population INSEE</b>	<b>28 896 hab.</b>	<b>27 985 hab.</b>	<b>27 978 hab.</b>
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	7 940.0 T 274.8 kg/hab./an	8 262.1 T 295.2 kg/hab./an	8 242.2 T 294.6 kg/hab./an
<b>Emballages creux</b>	491.4 T 17.0 kg/hab./an	495.3 T 17.7 kg/hab./an	493.6 T 17.6 kg/hab./an
<b>Emballages plats *</b>	754.1 T 26.1 kg/hab./an	695.0 T 24.8 kg/hab./an	683.0 T 24.4 kg/hab./an
<b>TOTAL collectés</b>	<b>9 185.5 T</b> <b>317.9 kg/hab./an</b>	<b>9 452.4 T</b> <b>337.8 kg/hab./an</b>	<b>9 418.8 T</b> <b>336.6 kg/hab./an</b>

\* Les emballages plats sont composés des cartonnettes, des cartons et de tous les papiers.

☞ Le tonnage enfoui se compose des ordures ménagères résiduelles collectées et des refus de tri issus du tri des emballages et des papiers/cartons. Il est enfoui au Centre de Stockage des Déchets Ultimes, situé à Nurlu géré par la société PAPREC (ex-COVED).

## Evolution des flux réceptionnés/triés sur le centre de tri (Source RECUP'AIRE)

	2016		2017		2018		Moyenne 2017	
	Qté	Kg/hab.	Qté	Kg/hab.	Qté	Kg/hab.	Somme	France
<b>Population</b>	<b>28 896</b>		<b>27 985</b>		<b>27 978</b>			
<b>VERRE A.V. livré</b>	<b>1 056.5 T</b>	<b>36.6</b>	<b>1 020.2 T</b>	<b>36.5</b>	<b>1 019.30 T</b>	<b>36.4</b>	36.5	39.4
Emballages acier	62.7	2.2	77.6	2.8	69.6	2.5	2.6	2.2
Emb. aluminium	6.0	0.2	9.9	0.3	12.0	0.4	0.2	0.2
Bouteilles plastique	134.5	4.7	159.6	5.7	180.3	6.5	6.6	4.7
Briques alimentaires	18.5	0.7	19.3	0.7	23.0	0.8	-	-
Cartonnettes	199.2	6.9	203.5	7.3	181.0	6.5	10.8	10.8
Jx, magazines, revues	528.1	18.3	484.2	17.3	448.5	16.0	-	18.3
Gros de magasins	116.1	4.0	97.2	3.5	101.1	3.6	-	-
<b>AMR à recycler</b>	<b>1 069.8 T</b>	<b>37.0</b>	<b>1 051.2 T</b>	<b>37.6</b>	<b>1 015.5 T</b>	<b>36.3</b>	-	-
<b>Refus de tri</b>	<b>132.4 T</b>	<b>4.6</b>	<b>118.4 T</b>	<b>4.2</b>	<b>111.6 T</b>	<b>4.0</b>	-	-

☞ Les refus de tri sont calculés selon la moyenne de 18 caractérisations annuelles prélevées au hasard dans les bennes.

## La maintenance des bacs d'Ordures Ménagères Résiduelles :

La C.C.H.S a en charge la livraison et la maintenance des bacs roulants sur les 60 communes.

☞ Un agent assure ce service une journée tous les 15 jours.



## COLLECTE DU VERRE

Le territoire compte 154 bornes à verre, réparties sur 60 communes. La collecte est réalisée par la société Minéris (groupe Paté) et géré par le SMITOM du Santerre

### Evolution des tonnages collectés depuis 2015 (Source SMITOM)

ANNEE N	Tonnage collecté	Ratio en kg/hab./an
2015	1 105.1 T	38.3 kg/hab
2016	1 056.5 T	36.6 kg/hab
2017	1 020.2 T	36.5 kg/hab
2018	1 019.3 T	36.4 kg/hab

## Les indicateurs financiers

### LES DEPENSES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

#### Les dépenses de collecte en régie (Source CCHS)

	Poste des dépenses	Montant TTC	TOTAL TTC
<b>CHARGES de STRUCTURE</b>	<b>Personnel administratif</b>	48 582 €	48 582 € TTC
<b>PRE-COLLECTE</b>	<b>Acquisition de contenant</b> <div style="margin-left: 20px;">Sac de tri</div> <div style="margin-left: 20px;">Bac OMR*</div> <b>Dotation bac OMR</b> <div style="margin-left: 20px;">Personnel</div>	71 454 € 19 064 € 1 820 €	92 338 € TTC
<b>COLLECTE</b>	<b>Charges de fonctionnement</b> <div style="margin-left: 20px;">(eau, électricité, gaz, bâtiment, ....)</div> <div style="margin-left: 20px;">Assurance</div> <div style="margin-left: 20px;">Taxe essieu OMR/Tri</div> <b>8 Véhicules Tri / OM</b> <div style="margin-left: 20px;">Maintenance, visite périodique, ...</div> <div style="margin-left: 20px;">Géolocalisation</div> <div style="margin-left: 20px;">Carburant</div> <b>Personnel</b> <div style="margin-left: 20px;">Collecte, lavage camion, encadrement</div> <div style="margin-left: 20px;">Formation /visite médicale / vêtement</div>	8 214 € 11 987 € 1 744 € 97 302 € 1 164 € 93 076 € 609 569 € 12 312 €	835 368 € TTC
<b>COMMUNICATION</b>	<b>Support</b> <b>Personnel</b>	599 € 11 160 €	11 759 € TTC
<b>TOTAL TTC</b>			<b>988 047 € TTC</b>

>> Le coût de la collecte se chiffre à **988 047 € TTC** ( hors investissement véhicule) soit 35.31 €/hab/an

Remarques : La CCHS verse une subvention de 3,05 € / Tonne de verre recyclé à la Ligue contre le cancer, soit 1 529.45 € en 2018.

#### Les dépenses de traitement (source SMITOM)

	2017	2018
<b>Population</b>	<b>27 985 hab.</b>	<b>27 978 hab.</b>
<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>SMITOM du Santerre</b>		
Collecte du verre	45 283 €	46 935 €
Tri et transfert	315 045 €	312 065 €
Enfouissement	624 631 €	638 083 €
<b>Sous-total</b>	<b>984 959 €</b>	<b>997 083 €</b>
<b>Kg/hab</b>	<b>35.2 €/hab/an</b>	<b>35.6 €/hab/an</b>
<b>Indemnités nuisances (CET Nurlu)</b>	17 753 €	<b>12 655 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 712 € TTC</b>	<b>1 009 738 € TTC</b>

## Les dépenses d'investissement en 2018

Nature des investissements	Montant TTC
Remise en état 2 bennes de collecte	22 447 €
Acquisition de bac OMR*	19 064 €
Bureautique	2 199 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 710 € TTC</b>

## LES RECETTES DE VALORISATION (Source SMITOM)

Matériaux recyclés	Qté livrée	P.U.	Soutien financier CITEO 2018	Vente des matériaux
			Soutien	Montant
<b>Plastiques</b>	182.68	€/t		41 937 €
<b>Aluminium</b>	13.83	€/t		7 039 €
<b>Acier</b>	72.26	€/t		10 561 €
<b>Cartons/emb. papier <sup>(1)</sup></b>	181.76	€/t		12 438 €
<b>Jx/magazines*</b>	452.83			41 089 €
<b>Tétra brick</b>	16.93	€/t		169 €
<b>Verre</b>	1 019.30	€/t		34 014 €
<b>Sous-total</b>	<b>1 939.6</b>		<b>Données non disponibles</b>	<b>147 247 €</b>
<b>Données estimées à partir des données 2017</b>			<b>200 000 €</b>	<b>-</b>
<b>Sommes totales attendues pour le recyclage des matériaux</b>				<b>347 247 €</b>

En 2018, le SMITOM du Santerre a signé le contrat à la performance avec CITEO, éco-organisme désigné par l'Etat pour recueillir des fonds auprès des entreprises productrices d'emballages. Les sommes perçues sont reversées aux collectivités pour collecter et traiter les emballages faisant l'objet d'une valorisation énergétique ou d'un recyclage.

Les tonnages de matières recyclables collectées et triées font l'objet à la fois :

- d'un soutien financier (CITEO) suivant les performances exprimées en kg par habitant et par an
- d'une recette issue de la vente des matériaux triés et expédiés à une entreprise spécialisée

☞ Pour 2018, les recettes estimées pour la collecte sélective s'élèvent à **347 247 €**

Les dépenses de collecte et de traitement pour les Ordures Ménagères Résiduelles, le Verre, les emballages et les papiers/cartons à recycler s'élèvent à :

**1 997 785 € TTC (hors investissement véhicule) soit 71.40 € / hab / an**

# Les déchèteries

Le territoire compte 3 déchèteries :

- La déchèterie du Mont Saint-Quentin, rue d'Athènes à Péronne
- La déchèterie de la chapelette, route de Barleux à Péronne
- La déchèterie de Roisel, rue de la gare

Objectifs :     ✕ Trier à la source pour valoriser davantage les déchets,  
                      ✕ Donner à l'usager une solution de proximité respectueuse de l'environnement

## 1/ GARDIENNAGE en régie

Moyens humains : 3 ETP titulaires

Rôle des gardiens :     ✕ Accueillir et informer les usagers,  
                              ✕ Accompagner l'usager dans sa démarche de tri,  
                              ✕ Entretien de la déchetterie,  
                              ✕ Surveiller le remplissage des bennes et en assurer les rotations

## 2/ MODALITE DE FONCTIONNEMENT

Les déchets acceptés selon les déchèteries

FLUX	MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	LA CHAPELETTE
Encombrants	X	X	X
Déchets Verts	X	X	X
Gravats	X	X	X
Ferraille	X	X	X
Papiers/Cartons	X	X	X
D.D.S (1)	X	X	
D.E.E.E (2)	X	X	
Huiles vidanges	X	X	
Huiles végétales	X	X	
Pneus		X	
Batteries	X	X	
Piles	X	X	

(1) D.D.S : Déchets diffus Spéciaux ( peintures, acides, bases, radiographie...)

(2) D.E.E.E : Déchets d'Équipement Électrique et Electronique

Les Déchets Dangereux Spécifiques (D.D.S.) regroupent différents produits toxiques apportés par les ménages :

- les acides et les bases (soude, débouche évier...),
- les solvants liquides (antirouilles, détergents, diluants, produit de traitement du bois),
- les produits pâteux (colles, vernis, peintures, graisses ...),
- les phytosanitaires des particuliers (désherbants, engrais, herbicides ...),
- les bombes aérosols non vidées,
- les produits non identifiés
- les emballages souillés ayant contenu un produit toxique

## Dispositifs pour réceptionner les différents déchets

MONT SAINT QUENTIN	ROISEL	LA CHAPELETTE
<b>6 bennes à quai :</b> 1 Métaux / 2 Gravats 3 Encombrants <b>+ 1 compacteur</b> Carton	<b>7 bennes à quai :</b> 2 Encombrants / 1 Carton 2 Gravats / 1 Métaux / 1 DV	<b>5 bennes hors quai :</b> 3 Encombrants 1 Carton / 1 Métaux
<b>1 case</b> Déchets Verts (DV)	-	<b>2 cases</b> Gravats / DV
<b>1 abri</b> D3E	<b>1 container</b> D3E	-
<b>1 abri</b> D.D.S.	-	-
<b>1 cuve</b> à huile minérale	<b>1 cuve</b> à huile minérale	-

### 3/ COLLECTE ET TRAITEMENT

#### 1- Déchets acceptés (Voir modalités de fonctionnement)

Chaque particulier peut apporter l'ensemble des déchets ci-dessus gratuitement dans la limite de 2 m<sup>3</sup>/semaine. Les déchets des communes sont acceptés au même titre que ceux des particuliers.

#### 2- Prestataires retenus et mode de traitement

FLUX	PRESTATAIRE de TRANSPORT	DESTINATION	TYPE de TRAITEMENT
<b>Encombrants</b>	Régie CCHS	CSDU de Nurlu (80)	Enfouissement
<b>Déchets Verts</b>	Gurdebeke	Plate-forme de compostage Moulin de Toutvent (60)	Compostage
<b>Gravats</b>	Gurdebeke	CSDU de Lihons (80)	Enfouissement
<b>Ferraille</b>	Haubourdin	Haubourdin à St Quentin (02)	Valorisation
<b>Papiers/Cartons</b>	Haubourdin	Haubourdin à Saint Quentin (02)	Recyclage
<b>Huiles végétales</b>	ECOGRAS	Limay (78)	Valorisation en biocarburant
<b>D.D.S</b>	Ortec	Ortec à Saint Quentin (02)	Incinération
<b>Huiles minérales</b>	Chimirec Valrecoise	Saint Just en Chaussée (60)	Regénération

#### 3- Filières à Responsabilités Elargies du Producteur (REP)

La première filière nationale réglementée de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) est apparue pour la collecte des emballages ménagers en 1992.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs pour leurs propres marques, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, financièrement, la gestion de leurs déchets. Les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics mettent en place les filières. Ils effectuent à l'échelle nationale le transport et l'élimination des déchets concernés auprès des collectivités et des entreprises gratuitement. Ce dispositif est financé par une éco-participation payée par le client lors des achats.

Ainsi les flux, ci-dessous, n'engendrent aucun coût de transport et de traitement pour la Communauté de Communes de la Haute Somme :

TYOLOGIE DECHETS	ECO-ORGANISMES	REMARQUES
<b>Pneus</b>	ALIAPUR	Aucune recette
<b>*D.E.E.E.</b>	ECO SYSTEMES	Versement d'un soutien financier Mise à disposition de caisse 600 L grillagée Réemploi partenariat avec AIR (Péronne)
<b>Ampoules / Néons</b>	RECYLUM	Mises à disposition de box

\*D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

#### 4- Déchets professionnels

Une tarification pour l'accueil des professionnels en déchèterie est mise en place au prix de 11 €/3 m<sup>3</sup> pour les encombrants, les déchets verts et les gravats. Les cartons, les métaux sont réceptionnés gratuitement.

>> Les Déchets toxiques, les pneumatiques et les huiles de moteurs usagés des professionnels ne sont pas acceptés.

#### 5- Déchets interdits :

- Les ordures ménagères collectées une fois par semaine en porte à porte
- Les Déchets Toxiques en Quantité Dispersée des professionnels
- Les médicaments périmés ou non utilisés (à déposer en pharmacie)
- Les explosifs

### 4/ HORAIRES D'OUVERTURE

	<b>LA CHAPELETTE</b> <i>Route de Barleux - Péronne</i> <b>Tél : 09 62 58 24 80</b>		<b>MONT SAINT QUENTIN</b> <i>Rue d'Athènes - Péronne</i> <b>Tél : 03 22 84 08 84</b>		<b>ROISEL</b> <i>Rue de la gare - 80 240 Roisel</i> <b>Tél : 03 22 86 50 95</b>	
<b>LUNDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>MARDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>MERCREDI</b>	8h30 - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
<b>JEUDI</b>	8h30 - 12h	<i>Fermée</i>	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>VENDREDI</b>	8h30 - 12h	14h-18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*	<i>Fermée</i>	14h - 18h*
<b>SAMEDI</b>	10h - 12h	14h-18h*	10h - 12h	14h - 18h*	10h - 12h	14h - 18h*
<b>DIMANCHE</b>	<i>Fermée</i>		10h - 12h*	<i>Fermée</i>	10h - 12h*	<i>Fermée</i>

\*Horaire d'hiver du 1er novembre au 28 février : Fermeture à 17h les jours d'ouverture

## Les indicateurs techniques

### Fréquentation des usagers

Population de référence : 27 978 habitants

	Nombre de passages sur déchèteries		
	La Chapelle	Roisel	Mont Saint Quentin
<b>2015</b>	2 203	-	55 827
<b>2016</b>	2 962	18 080	36 625
<b>2017</b>	7 320 *	17 995	33 648
<b>2018</b>	12 049	17 445	30 962

\*Accroissement des horaires d'ouverture de 14 heures à 30 heures/semaine du 01/11 au 28/02 et 33 heures/semaine du 01/03 au 31/10.

### Fréquentations de professionnels

	Déchèterie La Chapelle
<b>2017</b>	248 passages payants
<b>2018</b>	199 passages payants

## Les indicateurs financiers

### A- LES DEPENSES DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

#### 1- DECHETS MENAGERS BANALS

Nature	Tonnage	Enlèvement	Traitement	TOTAL
<b>Déchèterie de Mont Saint Quentin</b>				
Gravats	933,58 T	7 375 €	4 381 €	<b>11 756 €</b>
Déchets verts	1082,27 T	14 636 €	18 146 €	<b>32 782 €</b>
Métaux	134,52 T	1 409 €	0 €	<b>1 409 €</b>
Cartons	75,25 T	1 002 €	145 €	<b>1 147 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2225,62 T</b>	<b>24 422 € TTC</b>	<b>22 672 € TTC</b>	<b>47 094 € TTC</b>

<b>Déchèterie de la Chapelette</b>				
Gravats	803,74 T	5 308 €	3 786 €	<b>9 094 €</b>
Déchets verts	578,36 T	9 068 €	9 708 €	<b>18 776 €</b>
Métaux	48,35 T	842 €	0 €	<b>842 €</b>
Cartons	17,88 T	1 172 €	56 €	<b>1 228 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1448,33 T</b>	<b>16 390 € TTC</b>	<b>13 550 € TTC</b>	<b>29 940 € TTC</b>

<b>Déchèterie de la Roisel</b>				
Gravats	644,08 T	4 968 €	3 028 €	<b>7 996 €</b>
Déchets verts	525,78 T	8 993 €	8 807 €	<b>17 800 €</b>
Métaux	66,92 T	890 €	0 €	<b>890 €</b>
Cartons	54,68 T	1 781 €	200 €	<b>1 981 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1291,46 T</b>	<b>16 632 € TTC</b>	<b>12 035 € TTC</b>	<b>28 667 € TTC</b>

<b>Commune de MOISLAINS</b>				
Déchets verts	93,46 T	1 587 €	1 566 €	<b>3 153 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93,46 T</b>	<b>1 587 € TTC</b>	<b>1 566 € TTC</b>	<b>3 153 € TTC</b>

#### 2- ENCOMBRANTS

AIR et Déchèteries Mont Saint Quentin / La Chapelette / Roisel				
POINT d'APPORT	TONNAGE	TRAITEMENT	TRANSPORT	TOTAL
<b>Mt St Quentin</b>	1720,9 T	127 701 €	Carburant 22 180 €	
<b>Chapelette</b>	666,1 T	49 426 €	Personnel 44 434 €	
<b>Roisel</b>	760,9 T	56 466 €	Maintenance (1) 26 041 €	
<b>AIR</b>	115,2 T	8 550 €	Assurance 2 234 €	
			Fournitures (2) 1 027 €	
			Taxe essieu 348 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3263,1 T</b>	<b>242 143 € TTC</b>	<b>96 264 € TTC</b>	
		<i>74.20 €/T</i>	<i>29,50 €/T et 78,20 €/Rotation</i>	

(1) Frais sur JCB / Benne / Ampliroll

(2) Fourniture eau/électricité



### Les autres déchets non dangereux

Nature	Tonnage	Coût
DEEE	199.8 T	17 329 €
Textile	Non communiqué	0 €
Huiles végétales	Non communiqué	0 €

### 3- DECHETS DANGEREUX des MENAGES

#### 2.a. Les déchets dangereux

NATURE	MONT St QUENTIN		ROISEL		TOTAL	
	Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC	Qté	Montant en € TTC
Déchets Dangereux	41.1 T	24 830 €	27.3 T	16 871 €	68.4 T soit 2.44 kg/hab/an	41 701 € Soit 1.49 €/hab/an

#### 2.b. Les autres déchets dangereux

	SOCIETE	QUANTITE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL € TTC
Batteries	RECYLEX	Non communiqué	0 €	0 €	0 €
Huiles minérales	CHIMIREC VALRECOISE	12,0 T	1 336 €	1 337 €	2 673 €
Piles	COREPILE	1,1 T	0 €	0 €	0 €
Pneus	ALIAPUR	12,4 T	0 €	0 €	0 €
D3E	AIR / OCAD3E	199,9 T	14 749 €* 14 749 €	0 €	14 749 €
Lampes / Néons	RECYLUM		0 €	0 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	<b>225,4 T**</b>	<b>16 085 €</b>	<b>1 337 €</b>	<b>17 422 €</b>

\*Coût d'enlèvement des D3E sur les déchèteries reversé à AIR

\*\* Hors batteries

1000 litres d'huiles minérales usagées = 1 tonne

1 tonne pneus = 132 pneus

#### 4- SYNTHESE des COUTS liés aux déchets réceptionnés et traités

##### 3.a. Les dépenses de fonctionnement des 3 déchèteries

POSTES de DEPENSES	Nbre ETP	MONTANT
Electricité / Eau/Téléphone	-	7 329 €
Logiciel Badge d'entrée	-	1 491 €
Vérification matériel	-	309 €
Fourniture entretien	-	2 125 €
Acquisition local	-	1 791 €
<b>Sous total</b>		<b>13 045 € TTC</b>

Gardiennage	4 ETP	135 369 € TTC
-------------	-------	---------------

<b>TOTAL</b>		<b>148 414 € TTC</b>
--------------	--	----------------------

##### 3.b. Les dépenses d'investissement

NATURE	MONTANT TTC
Travaux de voirie sur la déchèterie de la Chapelette	89 032 €

##### 3.c. Les dépenses de transport et de traitement des déchets

27 978 hab.	QUANTITE	TRANSPORT	TRAITEMENT	TOTAL € TTC
Gravats	2381,4 T	17 651 €	11 195 €	28 846 €
Déchets verts	2279,9 T	34 285 €	38 226 €	72 511 €
Métaux	249,8 T	3 141 €	0 €	3 141 €
Cartons	147,8 T	3 954 €	402 €	4 356 €
Encombrants	3263,1 T	96 264 €	242 143 €	338 407 €
<b>Sous-total</b>	<b>8322,0 T</b>	<b>155 295 €</b>	<b>291 966 €</b>	<b>447 261 €</b>
Autres Déchets Non Dangereux	213,3 T	16 085 €	1 337 €	17 422 €
<b>TOTAL</b>	<b>8535,3 T</b>	<b>171 380 € TTC</b>	<b>293 303 € TTC</b>	<b>464 683 € TTC</b> <i>16,61 €/hab./an</i>

## 5- LE PARTENARIAT avec Artois Insertion Ressourcerie

La Communauté de communes alloue une subvention de **51 725 €** pour l'enlèvement des encombrants en porte à porte. Une prime exceptionnelle de 10 000 € a été accordée pour faire face aux difficultés de trésorerie rencontrées par la ressourcerie.

A.I.R. assure deux missions :

- ✓ Le débarras chez les particuliers sur demande
- ✓ L'enlèvement des DEEE sur les déchèteries de Mont Saint à Péronne et la Déchèterie de Roisel

>> Les déchets non valorisables sont déposés dans une benne de 20 m<sup>3</sup>. La communauté de Commune gère l'enlèvement et le traitement des déchets d'encombrants, en moyenne 1,5 rotation par semaine. La benne est mise gratuitement à leur disposition.

## 6- LES RECETTES de VALORISATION

	Quantités	Filières de valorisation	Prestataires	Montant perçu par la CCHS
<b>DEEE</b>	199.8 T	Filière REP	Eco SYSTEMES	<b>16 030 €</b>
<b>Batteries</b>	Non connu	Recyclage	RECYLEX	<b>208 €</b>
<b>Cartons</b>	147.8 T	Recyclage	HAUBOURDIN	<b>7 390 €</b>
<b>Métaux</b>	249.8 T	Recyclage	HAUBOURDIN	<b>36 430 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>60 058 €</b>

## 7- LES AUTRES RECETTES

La tarification des professionnels en déchèterie

	Passage enregistré	Montant perçu
<b>2017</b>	248	2 728 €
<b>2018</b>	199	2 189 €

Tarification : 11 € pour 3 m<sup>3</sup> de déchets professionnels déposés

# Le compostage

## Principe de l'opération

L'opération de compostage individuel repose sur une démarche volontaire des ménages. La Communauté de communes propose à prix réduit aux habitants du territoire des composteurs en plastique et en bois de capacité différentes. Les personnes sont informées régulièrement de l'opération.

## Matériel proposé

### ↳ Composteur en plastique

Conception : composteur modulable conçu en plastique recyclé avec un couvercle et une trappe d'accès

Capacité	Poids	Dimension du kit	Participation demandée aux usagers
420 L	16 kg	79 x 79 x 105	15 €

### ↳ Composteur en bois

Capacité	Participation demandée aux usagers
1 000 L	25 €

### ↳ Guide du compostage

Le SMITOM du Santerre a organisé avec le soutien de la Communauté de Communes de la Haute Somme des réunions d'information et de distribution de composteurs. Un guide de compostage est remis à chaque participant.

## Historique des composteurs distribués

ANNEE	Plastique (420 L)	Bois (1000 L)	Composteurs distribués	Participation usagers
2015			92	2 015 €
2016			25	540 €
2017	9	12	21	435 €
2018	8	16	24	520 €